



Assemblée générale

Distr. générale
13 mars 2012

Soixante-sixième session
Point 19, j, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/66/440/Add.10)]

66/206. Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999 et 55/205 du 20 décembre 2000, et rappelant également ses résolutions 56/200 du 21 décembre 2001, 58/210 du 23 décembre 2003, 60/199 du 22 décembre 2005, 62/197 du 19 décembre 2007 et 64/206 du 21 décembre 2009 concernant la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et sa résolution 65/151 du 20 décembre 2010 sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Prend note* des préparatifs en cours pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 ;
3. *Salue* les efforts faits par les gouvernements et les institutions qui appliquent des politiques et des programmes visant à étendre l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable, et constate que les initiatives régionales, institutions et commissions économiques régionales contribuent aux activités menées dans ce domaine par les pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition ;
4. *Invite* les États Membres, ainsi que les organismes des Nations Unies et toutes les parties concernées, à saisir l'occasion qu'offre la célébration de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous pour sensibiliser l'opinion mondiale à la nécessité d'exploiter les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies peu polluantes, d'accroître les rendements énergétiques, de faire une plus grande place aux techniques énergétiques de pointe, y compris aux techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et d'assurer une utilisation écologiquement rationnelle des sources traditionnelles d'énergie, ainsi que de promouvoir l'accès à des services énergétiques modernes, fiables, abordables

¹ A/66/306.



et viables, et note à cet égard l'initiative du Secrétaire général, « L'énergie durable pour tous » ;

5. *Se félicite* de l'existence de mécanismes et d'initiatives de coopération et d'intégration énergétiques mis sur pied aux niveaux régional et multilatéral pour promouvoir l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tels que, notamment, le Fonds de financement des sources d'énergie de remplacement du PetroCaribe, le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, le Programme de développement des énergies renouvelables des Caraïbes, l'initiative énergétique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Plan solaire méditerranéen, le projet Energy+, l'Initiative Énergie de l'Union européenne pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable, l'Initiative Climat Paris-Nairobi – des énergies propres en Afrique, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, la Coopération énergétique dans la région de la mer Baltique, le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique, le Partenariat des Amériques pour l'énergie et le climat, le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Alliance mondiale pour des cuisinières propres, le Groupe ministériel sur l'énergie propre et la stratégie énergétique de l'Union des nations sud-américaines ;

6. *Souligne* qu'il importe de continuer à procéder à un examen de fond de la question de la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session un rapport sur la suite donnée à la présente résolution ;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ».

*91^e séance plénière
22 décembre 2011*